

A VOUS, UTILISATEURS

Veillez à respecter les bonnes pratiques de fertilisation raisonnée, en tenant compte des sols, des cultures et de la composition du compost.

Le compost et le jardin

- il stimule l'activité biologique du sol,
- il augmente la capacité de rétention en eau
- il restructure et aère le sol
- il favorise la limitation de maladies chez les végétaux
- il limite les risques de lessivage

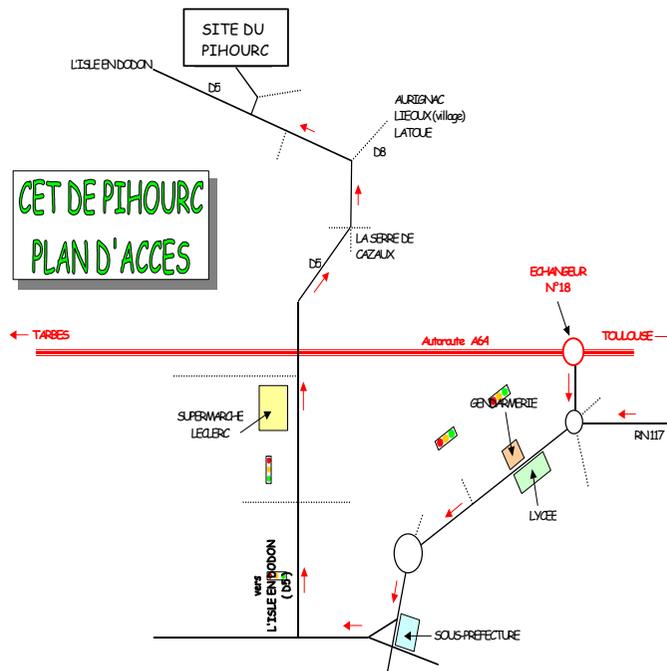
Analyse COMPOST VERT AMENDEMENT ORGANIQUE NF U 44-051 (valeurs minimum—maximum)

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • matière sèche : 35-80 % • matière organique* : 250-600 ‰ • pH : 6-8 • azote total* : 9-25 ‰ • P₂O₅ total* : 3-10 ‰ • K₂O total* : 5-25 ‰ • N organique* : 5-25 ‰ • Rapport C/N : 10-20 • CaO total* : 15-60 ‰ • MgO total* : 2-10 ‰ | <p>Sur Matière Sèche :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cd : 0,1-0,8 mg/Kg • Cr : 15-55 mg/Kg • Pb : 15-35 mg/Kg • Hg : 0,05-0,15 mg/Kg • Ni : 10-30 mg/Kg • Cu : 40-70 mg/Kg • Zn : 130-180 mg/Kg |
|---|---|

*Sur brut

Vous pouvez demander au technicien les résultats précis de chaque lot.

OÙ SE PROCURER DU COMPOST ?



Sur la Plateforme de compostage du PIHOURC

Du Lundi au Vendredi
de 08h00 à 12h00
et de 14h à 17h00 ⇒ en vrac criblé

Merci de respecter strictement le règlement des sites (interdiction de fumer, sens et vitesse de circulation,...)

Un besoin de compost plus important, des renseignements sur les livraisons et l'épandage ?

Veillez contacter
Mr Sarraute au 06.70.48.13.47

SIVOM Saint-Gaudens Montréjeau Aspet
La Graouade—Route du Circuit—31800 SAINT-GAUDENS
Tél : 05.61.94.73.73

SG
SAINT-GAUDENS

PLATEFORME DE COMPOSTAGE DU PIHOURC



Un compost certifié
pour l'agriculture biologique*

AMENDEMENT ORGANIQUE NFU 44-051

LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE

Ouverture : Mai 2001

Compost vert fabriqué par le SIVOM de Saint-Gaudens Montréjeau Aspet, sur le site du Pihourc, dont le système environnemental a été certifié Iso 14001 par SGS.

01-2004 SGS

Origine du Compost



Compost vert issu de la transformation de déchets verts (gazon, branches, etc...) provenant des déchetteries et des professionnels des espaces verts.

Étape 1 LA RECEPTION



Les végétaux préalablement contrôlés, sont pesés et enregistrés sur le pont bascule, avant d'être déchargés dans une zone réservée.

Étape 2 LE BROYAGE



Le démarrage de la fermentation est facilité par un arrosage.

Pour améliorer la fermentation et réduire le volume, les déchets sont broyés.

Étape 3 LA FERMENTATION

Les déchets sont ensuite disposés en tas (andains) dans des silos couloirs munis d'une ventilation forcée et de sonde de température.

Ces andains sont identifiés par un numéro de lot.

Pendant la phase de fermentation qui dure environ 6 semaines, un suivi de la variation de la température est effectué. En effet, la fermentation est caractérisée par une hausse de la température à 60°C.

Étape 4 LA MATURATION



La maturation dure environ 6 semaines et elle se manifeste par une diminution de la température à l'intérieur de l'andain et une activité bactériologique moins importante.

Pour aérer le compost, le produit est retourné et changé de silos.

Le compost est mûr quand la température est inférieure à 30°C.

LE CRIBLAGE

Les andains sont passés au crible afin d'obtenir un produit fin et homogène.

SON UTILISATION EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE



Le compost vert est un amendement riche en oligo-éléments qui agit sur du long terme.

Le compost répond à la norme NFU 44 051 et référentiel « Certification de matières fertilisantes utilisables en Agriculture Biologique ».



- ECOCERT sas - B.P. 47 - 32600 L'ISLE JOURDAIN
- Certification de matières fertilisantes utilisables en Agriculture Biologique
- Amendements organiques contrôlés par analyse : qualification agronomique de la matière organique, teneurs en éléments-trace métalliques, phytotoxicité, radioactivité.
- Produit utilisable en Agriculture Biologique conformément au Règlement RCE 834/2007.